

SIVOM le Rieu
1 route de la Tour – 42800 Saint Martin la Plaine

Conseil syndical du 24 février 2022, 15 heures – Saint Joseph

Compte rendu

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Votes par procuration : 1

Nombre de conseillers votant : 10

Le 24 février 2022, à 15 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Le Rieu, légalement convoqué le 16 février 2022 s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, 1, place de la mairie - 42800 SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Martial Fauchet, Président.

En présence de : Martial Fauchet, Fabrice Ducret, Sylvie Bonjour, Claude Chirat, Jean-Georges Laurent, Sébastien Meiller, Jean-Louis Chouvellon, Marie-Josèphe Bonnand, Jean-Marc Fabre,

Pouvoir : Julien Freycon donne pouvoir à Monsieur Fabrice Ducret

Secrétaire de Séance : Marie-Josèphe Bonnand

Ordre du jour :

Approbation de compte rendu du 30 novembre 2021

Débat d'orientation budgétaire

Questions diverses

Monsieur le président souhaite la bienvenue à Sébastien Meiller, nouveau conseiller syndical.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article 5211-10

Néant

Question n°1 : Approbation du compte–rendu du conseil syndical du 30 novembre 2021

Rapporteur : Monsieur le président

Il vous est proposé d'approuver le compte-rendu du conseil syndical du 30 novembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**,

- décide d'approuver le compte rendu du conseil syndical du 30 novembre 2021

Finances :

Question n°2 : Débat d'orientation budgétaire – Budget « stade de football » et budget « pôle technique »

**Rapporteurs : Monsieur le président, Martial Fauchet, pour le budget « pôle technique »
Monsieur Fabrice Ducret pour le budget « stade de football »**

La loi d'administration territoriale de la République du 2 février 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus récemment l'article 107 de la loi sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5111-36 du code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Fabrice Ducret présente le rapport d'orientation budgétaire de la compétence « Stade de football » :

Claude Chirat fait remarquer une erreur de calcul ou de saisie. Le résultat de l'exercice 2021 est de 19 558,57 et non 19 746,10.

Martial Fauchet demande la rectification. Il indique que tout devra être régularisé et fiabilisé pour le vote du budget et la publication du ROB en ligne.

Fabrice Ducret passe à l'étude de la proposition de budget 2022.

Martial Fauchet pose la question sur l'assurance du terrain de football et la convention avec Monsieur Bonnard. Il précise que la commune de Saint Joseph a les codes pour se connecter au serveur et accéder ainsi à tous les dossiers, fichiers relatifs au SIVOM Le Rieu.

Jean- Louis Chouvellon indique que Saint Joseph n'a plus les codes depuis le changement du serveur.

Martial Fauchet précise que notre fournisseur Oelis était en lien avec l'agent de la commune de Saint Joseph. Il redonnera les codes à la commune de Saint Joseph.

Martial Fauchet : Il est indiqué dans la prévision budgétaire 750 euros pour louer des WC pour le tournoi de football. Martial Fauchet pense que c'est à l'association Football Club de prendre en charge cette dépense.

Jean-Marc Fabre : Il s'agit d'une sous-capacité sanitaire du complexe sportif pour cette occasion seulement. Les capacités sanitaires ne sont pas adaptées au nombre de spectateurs lors du tournoi de football.

Claude Chirat : C'est dans le cadre d'une manifestation. L'organisateur du tournoi doit prendre à sa charge la location des toilettes, comme cela se fait pour d'autres manifestations.

Fabrice Ducret : ce chiffre été inscrit pour discussion. Le club de football est sur les deux communes et la capacité des toilettes n'est pas suffisante pour le tournoi. Il s'agit d'un besoin technique.

Jean-Georges Laurent : L'évènement n'est pas dû au stade mais au « locataire » du complexe. Ce besoin technique est généré par l'évènement et non par le complexe sportif.

Marie Josèphe Bonnard : Ce tournoi fait partie du complexe de football.

Jean-Georges Laurent : Le complexe a été créé pour les deux communes. L'argent récolté lors de l'évènement entre dans le budget de l'association et non dans le budget du SIVOM.

Jean-Marc Fabre est favorable à la location de ces WC.

Martial Fauchet précise que le conseil syndical est en débat, le vote interviendra lors du prochain conseil syndical prévu le 22 mars 2022.

Sébastien Meiller pose une question à titre d'exemple : Si le comité des fêtes organise une manifestation avec mille personnes, qui paiera la location des toilettes ?

Jean-Louis Chouvellon : nous n'avons pas la même vision des choses.

Marie-Josèphe Bonnard : Il n'y a plus de frais de télécommunication ?

Fabrice Ducret : Il doit y avoir la ligne d'urgence pour 20 euros mensuels.

Martial Fauchet : la convention avec le football a-t-elle été signée ?

Fabrice Ducret : Non, pas encore.

Martial Fauchet : Il est nécessaire que cette convention soit signée par le Football Club Saint Joseph – Saint Martin la Plaine avant le vote du budget.

Fabrice Ducret se charge de faire signer cette convention.

Martial Fauchet souhaite être présent lors de l'exposé et de la signature de cette convention.

Fabrice Ducret acquiesce.

Marie-Josèphe Bonnard : A quoi correspondent les 25 000 euros de charges de personnel et quel est le coût horaire d'un agent chargé ?

Martial Fauchet : environ 25 euros, donc les 25 000 euros correspondent à 1 000 heures de travail.

Martial Fauchet : C'est le personnel du SIVOM qui intervient dans l'entretien du complexe sportif.

Claude Chirat souhaite des précisions sur les dépenses chauffage.

Jean-Louis Chouvellon : concernant le chauffage, Jean Louis Chouvellon fera passer un mail explicatif. Il précise qu'au bout de 20 ans, le matériel sera amorti mais obsolète donc il sera possible de prolonger la convention .../...

Martial Fauchet souhaite que dans les commentaires du budget apparaissent loyer chaufferie et combustibles sur les deux articles concernés. Le combustible est acheté directement par la commune de Saint Joseph. Il s'agit de plaquettes de bois et fuel.

Martial Fauchet pensait qu'il était interdit de revendre de l'énergie ?

Jean-Louis Chouvellon explique qu'entre une commune et un SIVOM c'est légal.

Martial Fauchet : 6688 Autres, que représente les 6 400 euros de 2021 et les 100 euros de 2022. Il faut supprimer les 100 euros au 6688.

Fabrice Ducret passe aux recettes de fonctionnement puis à l'investissement.

Martial Fauchet souhaite revenir sur les recettes de fonctionnement.

Sylvie Bonjour s'interroge sur les recettes taxes foncières et taxes d'habitation.

Martial Fauchet explique que le SIVOM Compétence stade de football est fiscalisé. Ces recettes proviennent donc des taxes foncières et d'habitation payées par les habitants de Saint Joseph et Saint Martin la Plaine.

Jean-Louis Chouvellon : Les recettes sont issues des taxes foncières et taxes d'habitation, en fonction des besoins du budget du SIVOM.

Martial Fauchet : quelle est votre proposition pour l'article 73 ?
Avant cela, peut-on discuter l'investissement ?

Fabrice Ducret présente les dépenses d'investissement et notamment les frais d'études de 13 000 euros. Il s'agit d'une étude pour séparer le chauffage du complexe sportif de celui de la commune de Saint Joseph.

Martial Fauchet souhaite supprimer les frais d'études mais augmenter les dépenses imprévues limitées à 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Claude Chirat demande sur quel actif est la brosse passée sur le terrain de football, celui du SIVOM Stade de football ou Pôle technique.

Martial Fauchet : je pense que la brosse dépend de l'actif Football car issue du SIVU. Il demande au comptable de Saint Joseph de vérifier.
De plus, cette brosse doit être amortie car il n'y a pas de charges d'amortissement sur le budget SIVOM Complexe stade de football.

Martial Fauchet demande si les emprunts sont à taux fixes ou variables.

Fabrice Ducret : Les deux emprunts sont à taux fixes.

Martial Fauchet présente le rapport d'orientation budgétaire, Compétence Pôle Technique.

Le budget « Pole technique » est abondé par les budgets des communes respectives.

Jean-Louis Chouvellon : L'entreprise Cholton a intégralement facturé l'eau sur le Pole technique. Ceci sera ventilé cette année sur les deux compétences.

Martial Fauchet : Est-ce que 800 euros sur l'article énergie électricité est suffisant ?
Il souhaite reconstituer l'historique de la consommation d'énergie depuis 2020 voire 2019.

Claude Chirat : Quel est le calendrier de facturation du SIEL ?

Martial Fauchet : Autres fournitures non stockées : fournitures du CTM
Fournitures de voirie : c'est le stock de sel. L'enrobé n'a pas à être financé par le SIVOM.
611 : A vérifier, cela concerne entre autre la dépense pour le certificat de signature électronique. Il faut noter que des dépenses ont été mal imputées notamment des dépenses liées au comité médical.
61521 : entretien de terrain, cela concerne le stade de football. Cette dépense a été transférée au budget Football.
615221 : Entretien de la porte du CTM et autres entretiens « locatifs » du CTM.
6156 : A supprimer
6184 : on laisse 3 000 euros mais il faut que les élus décident qui passe un permis poids lourds, un CACES.
65688 : Remboursement à Saint Martin la Plaine, terminé puisque maintenant tout est individualisé.

Marie-Josèphe Bonnard : Sur quoi est basé l'augmentation de la location du CTM ?

Martial Fauchet : Sur l'indice des loyers commerciaux, conformément à la convention d'occupation signée entre le SIVOM et la commune de Saint Martin la Plaine.

Martial Fauchet présente maintenant l'investissement.
Il vous est proposé de changer le véhicule du directeur des services techniques. Je pense qu'un bon véhicule d'occasion serait bien.
Martial Fauchet propose de négocier ce véhicule avec le véhicule du policier municipal que la commune de Saint Martin la Plaine va acheter prochainement.

Fabrice Ducret : Il faut un véhicule 4 portes avec un grand coffre.

Tous les élus sont d'accord pour que le Président négocie le véhicule du SIVOM avec celui de la commune de Saint Martin la Plaine et engage la commande.

Martial Fauchet demande si d'autres investissements sont nécessaires pour le Pôle Technique. Il précise que le RIA (robinet d'incendie armé) fait partie des investissements « propriétaire » donc dépend du budget de la commune de Saint Martin la Plaine.

Le rapport complet est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Questions diverses :

Martial Fauchet : Lors du dernier conseil syndical, j'ai évoqué le problème des steppes. Je souhaite que ce sujet soit évoqué très rapidement et que la commune de Saint Joseph prenne position.

Jean-Louis Chouvellon ne comprend pas pourquoi ce sujet fait l'objet de discussions. Ceci concerne l'assainissement.

Claude Chirat souhaite connaître le fonctionnement financier des steppes et notamment la compensation SEM.

Fabrice Ducret s'est posé la question.

Des recettes arrivent sur la commune de Saint Joseph. Mais il est difficile de ventiler ces recettes.

Jean-Louis Chouvellon : lorsque le SIVOM a été créé les charges de personnel ont été étudiées.

Martial Fauchet : L'assainissement est une compétence de la métropole.

Les steppes sont un réseau d'assainissement très particulier y compris pour le personnel.

Je souhaite que les steppes remontent à SEM car c'est une activité très spécifique pouvant nécessiter que le personnel soit vacciné.

Jean-Louis Chouvellon : indirectement, ceci va pénaliser la commune de Saint Joseph.

Dans une dizaine de mois, l'exploitation du réseau d'assainissement va remonter à la métropole.

Martial Fauchet souhaite une position précise de la commune de Saint Joseph sur ce sujet pour l'avenir.

Ce n'est pas une question financière mais une question technique, de compétence.

Jean-Georges Laurent : ceci fait partie des problèmes qu'il faut gérer définitivement.

Jean-Louis Chouvellon : Peut-on estimer la charge donnée au personnel par les steppes ?

Martial Fauchet se demande si les deux communes attendent la même activité des services techniques et du DST. Si non, il faut peut-être fonctionner différemment. Notamment par rapport aux associations, au location de matériel...

Soit on règle ces questions, soit on se sépare.

Marie-Josèphe Bonnard : En quoi le travail des steppes est spécifique ?

Martial Fauchet : c'est un métier à part et je ne souhaite pas qu'il soit effectué par les agents du Pôle technique. Je souhaite « jouer » un rôle de président et non de censeur.

La séance est close à 18 h 15.

Le prochain conseil syndical se déroulera le 22 mars 2022, à 14 heures à Saint Martin la Plaine. Le vote du budget sera à l'ordre du jour.